



## BULLETIN D'INFORMATION N° 26

Séance du Conseil Municipal du 23 décembre 2010

### 1) ZAC de la Bastide, acquisition du lot E :

M. le Maire rappelle qu'il était prévu l'acquisition par la commune d'un lot (près du rond point de la mairie), en vue de la réalisation d'un équipement public. Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition de ce terrain de 1689 m<sup>2</sup> au prix de 55 € le m<sup>2</sup> ; soit un coût de 92.895 € auxquels il convient d'ajouter 1.800 € de frais de notaire.

### 2) ZAC de la Bastide, centre commerçant :

Le projet « ZAC de la Bastide », validé le 30 mars 2006, prévoyait entre autre, la réalisation de commerces et l'aménagement d'une place publique en bordure du CD 35 (route de Bruges à Igon). Dans la continuité de ce projet, il est proposé la construction de locaux destinés à recevoir une boucherie charcuterie avec logement de fonction, une boulangerie et une surface de vente à déterminer ; le tout pour une surface de 820 m<sup>2</sup> environ. Il est également prévu l'aménagement de la place de la Bastide. L'enveloppe prévisionnelle de l'opération représente 2.160.000 € TTC dont 1.330.000 € de travaux. La commune souhaite donc mettre en œuvre le volet économique de la ZAC en s'appuyant sur les services d'un mandataire et d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui seront chargés des missions relatives à la réalisation de l'ouvrage jusqu'à validation de l'avant projet. Sur la base de ce document, un engagement sous forme de promesses de bail ou de vente sera signé avec les futurs locataires ou preneurs. Par 12 voix contre 5, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer les consultations nécessaires au projet.

### 3) Tâches de la Bathorbe :

Les terrains de la Bathorbe, propriété indivise d'Arthez d'Asson et Asson, étaient loués à des particuliers pour l'exploitation du soutrage notamment. Etant donné la dégradation due à la pratique des motos tout terrain, il est décidé, en accord avec la commune d'Arthez d'Asson, de mettre fin à ces locations.

### 4) Remboursement de frais :

Les agents qui utilisent le tracteur communal, sont tenus de valider le permis poids lourd par une visite médicale d'aptitude tous les cinq ans. M. le Maire propose que les frais engagés (48,80 €), soient pris en charge par la commune. Le Conseil Municipal donne son accord.

### 5) SDEPA : programme de sécurisation intempéries :

Bien que le sujet ne nécessite pas une délibération, Pierre Saubatte informe les élus de la décision prise par le Syndicat Départemental des Energies des Pyrénées Atlantiques, de prendre en charge la totalité des travaux de sécurisation de lignes électriques aériennes à partir du poste dit de Monguilhet, route du Calvaire. Le montant de ces travaux s'élève à 93.000 €. Les frais de gestion, 3.800 €, sont pris en charge par la commune.

## **6) Avenant voirie 2010 :**

Il est décidé à l'unanimité d'intégrer le chemin de Castille au programme de voirie 2010 et d'en retirer le chemin de Cot de Belloc qui sera réalisé en 2011. Cela a pour effet de modifier le marché initial passé avec l'entreprise Lapedagne et de le porter de 83.904 € à 109.649 € HT.

## **7) Décision Modificative n° 5 :**

Il convient d'une part, d'affecter en dépenses d'investissements, des recettes réalisées pour un montant global de 187.532 €.

D'autre part, afin de compenser des dépenses imprévues au chapitre rémunération du personnel, il convient d'effectuer des virements de crédits pour un montant de 18.130 €. La Décision Modificative est acceptée à l'unanimité.

## **8) Ouverture de crédits 2011 :**

Afin de pouvoir projeter des investissements avant le vote du budget 2011, le Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, peut engager des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. De fait, le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à l'ouverture de crédits pour 2011, à hauteur de 10.000 € pour acquisition de terrain, 50.000 € pour acquisition de matériel et enfin 240.000 € pour la voirie communale.

## **Questions diverses :**

- Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) demande à la commune une participation de 22.158,65 € .

- Le résultat du recensement de population réalisé début 2009, fait état, officiellement, de 1956 habitants sur la commune d'Asson.

- Les vœux de la commune et l'accueil des nouveaux arrivants auront lieu le samedi 8 janvier à 11 h à la salle de l'Isarce. Toutes les personnes qui se sont installées à Asson dans le courant de l'année 2010, sont chaleureusement invitées.

- Le repas offert par la commune et le CCAS aux personnes de 65 ans et plus, se déroulera le 12 février à la salle de l'Isarce.

## ***Quelques infos ...***

### **Distribution de sacs poubelles :**

La distribution organisée les 17 et 18 décembre ayant été perturbée par la neige, nous avons décidé de renouveler l'opération, même endroit, mêmes heures, le vendredi 28 et samedi 29 janvier.

### **Projet de réintroduction d'une ourse :**

Le 26 juillet 2010 à Toulouse, la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, a annoncé l'introduction d'une ourse dans les Pyrénées.

Faisant suite à cette annonce et conformément aux articles R.411-31 et suivants du code de l'environnement, le dossier de présentation du projet d'introduction doit être mis à la disposition du public.

Par arrêté du 15 décembre 2010, le Préfet des Pyrénées Atlantiques a déterminé les conditions de la consultation qui se déroulera du lundi 27 décembre 2010 au vendredi 4 février 2011. Dans ce délai, toute personne intéressée par le projet d'introduction, pourra adresser à la Préfecture des observations qui devront obligatoirement comporter le nom et l'adresse de l'auteur, la date et la signature. Adresse postale : Préfecture des Pyrénées Atlantiques - « consultation introduction de l'ours » - 2 rue du Maréchal Joffre - 64021 PAU CEDEX.

Le dossier peut être consulté à la mairie aux jours et heures d'ouverture ; un registre est à disposition pour toutes observations dans les conditions ci-dessus.

**Loto des Gais Montagnards :**

Le traditionnel loto aura lieu le dimanche 30 janvier 2011 à 14 h 30, salle de l'Isarce à Asson. De très nombreux lots vous attendent, demi-cochon cuisiné, électro-ménager, paniers gourmands, etc...

A ce bulletin est joint l'agenda 2011, réalisé grâce aux annonceurs, que nous tenons à remercier ici.

Bonne année 2011 à toutes et à tous, qu'elle vous apporte joie, santé et bonheur à partager avec tous ceux qui vous sont chers.